

Fiche de poste

Directeur-trice du département musique

Présentation de l'établissement

Le Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) est un établissement d'enseignement supérieur de type EPCC dispensant une formation de 1er cycle en musique, théâtre et danse jazz, créé à l'initiative et avec le soutien de la Ville de Paris, de la Ville de Boulogne-Billancourt, de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et du Ministère de la Culture.

Le PSPBB est membre de l'ANESCAS (Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création/Arts de la scène) et de l'AEC (Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen).

Il est structuré en trois départements :

- Musique
- Danse
- Théâtre

Il est accrédité pour délivrer :

- Le DNSPM
- Le DNSPD (danse jazz)
- Le DNSPC
- Le DE de professeur de musique
- Le DE de professeur de théâtre

Le PSPBB est associé à Sorbonne Université pour proposer deux parcours de master : le Master Recherche et pratique, option Analyse et création et le Master Recherche et pratique, option Pratiques orchestrales cordes.

Le département Musique du PSPBB comporte les parcours suivants :

- Classique à contemporain
- Musique ancienne
- Jazz et musiques improvisées
- Musiques actuelles amplifiées (MAA)
- Piano accompagnement
- Direction d'orchestre
- Création :
 - Composition instrumentale
 - Composition électroacoustique

Pour mettre en œuvre son projet de formation, il nourrit de nombreux partenariats avec des structures d'enseignement, de production et de diffusion, des compagnies, des ensembles du spectacle vivant.

Parallèlement à leurs études au sein du PSPBB, les étudiants des 3 départements bénéficient du partenariat avec des universités : Sorbonne-Université, Paris 8 Saint-Denis, Université Gustave Eiffel, Sorbonne nouvelle-Paris 3, Université d'Evry.

Le/la directeur/directrice du département musique

Occupant un poste administratif à temps complet (37,5h), il/elle dirige l'ensemble des activités pédagogiques et artistiques du département musique, de ses parcours de formation et de ses cursus, en lien avec tous les services de l'administration.

Missions

Sous l'autorité du Directeur du PSPBB et en lien étroit avec la secrétaire générale, le/la directeur.trice du département musique :

- Assure l'organisation, la coordination et le suivi général des cursus, des parcours et des productions du département musique en lien avec les services supports de l'administration (scolarité, production, communication, relations internationales, ressources humaines, services financiers)
- Conduit la réflexion et le dialogue pédagogique et artistique, en interne et avec tous les établissements partenaires, finalise l'évolution des cursus et des maquettes
- Tout en activant au quotidien la recherche en excellence professionnelle de chaque parcours, il/elle anime tous les croisements esthétiques pertinents au sein du département
- En lien avec les directeur et directrice des département théâtre et danse, il/elle développe la transversalité disciplinaire
- Supervise et anime le suivi individuel des étudiant.e.s, leur conseil et leur orientation
- En lien avec le directeur, il/elle conduit l'organisation des concours d'entrée du département musique, en lien étroit avec le conseiller aux études DE, le chargé de gestion des enseignements et des emplois du temps, les professeur.e.s référent.e.s, et le service scolarité. Il/elle pilote les commissions qui leurs sont liées, construit les jurys et en partage les présidences avec le directeur.
- En lien avec le directeur, il/elle conduit l'organisation de toutes les évaluations intermédiaires et terminales du département musique, en lien étroit avec le conseiller aux études DE, le chargé de gestion des enseignements et des emplois du temps, les professeur.e.s référent.e.s, et le service scolarité. Il/elle pilote les commissions qui leurs sont liées, construit les jurys et en partage les présidences avec le directeur.
- Force de proposition artistique et pédagogique, il/elle est un relais fort de l'équipe pédagogique du département musique, participant activement au dialogue avec les directions théâtre et danse pour construire ensemble, sous l'autorité du directeur, l'identité spécifique du PSPBB
- Participe au conseil de direction et aux réunions concernant la vie de l'établissement (conseil pédagogique, conseil d'administration de l'EPCC, groupes de travail, dispositif de construction de la saison artistique)
- Représente le directeur le cas échéant auprès des partenaires, y compris à l'international
- Conçoit en lien avec la direction les dispositifs d'autoévaluation de l'établissement

PSPBB

musique danse théâtre

- Participe aux groupes de travail de l'ANESCAS, de l'AEC.

Profil

Professeur d'enseignement artistique (PEA) ayant une réelle expérience d'enseignement, de projets, de partenariats et un parcours reconnu d'artiste, avec une envie exprimée de rejoindre les métiers de la direction, via ou vers l'enseignement supérieur ou Directeur d'établissement artistique (DEA), ayant une bonne expérience de direction et d'enseignement, de développement de projets, de partenariats, pour s'engager dans l'enseignement supérieur.

- Connaissance du milieu universitaire.
- Connaissance du milieu professionnel (artistique et pédagogique).
- Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.
- Capacité à travailler avec des partenaires.
- Maîtrise souhaitée de langues étrangères, au minimum l'anglais.
- Maîtrise des outils informatiques (suites logicielles traitement de textes, base de données, logiciels de scolarité).

Savoir-être

- Fortes qualités relationnelles
- Sens du travail en équipe, et de la conduite de réunion.
- Ouverture à l'innovation pédagogique et artistique.
- Capacité d'organisation, d'anticipation et de rigueur.
- Autonomie et réactivité.
- Sens du service public

Contraintes du poste

Le poste est implanté au 18 rue Janssen, 75019 Paris. Il suppose des déplacements dans les établissements partenaires (CRR de Boulogne-Billancourt, CRR de Paris, universités, autres départements du Pôle – Théâtre, Danse), et une présence aux spectacles. Permis B indispensable.

Conditions :

- Poste à temps complet de catégorie A (attaché principal)
- Horaires variables
- Temps complet : 37,5 heures hebdomadaires
- Congés annuels : 25 / RTT annuels : 14
- Tickets restaurant
- Poste susceptible d'être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 dans sa version issue de la loi du 6 août 2019
- Rémunération selon grille indiciaire de la fonction public territoriale et régime indemnitaire

Poste à pourvoir rapidement (2 mai 2025)

Les candidatures sont à envoyer le 23 mars 2025 au plus tard. Les candidat.es devront faire parvenir dans ces délais leur curriculum vitae et une lettre de motivation mentionnant leurs prétentions salariales.